

L'élection du Prophète Mohammed (ﷺ)

ﷺ

[]

Abdelmouhsin Al-Abbâd

Traduction et adaptation : Karim Zentici

:

Révision : Abu Hamza Al-Germâny

:

Publié par le bureau de prêche de Rabwah (Ryadh)

L'islam à la portée de tous !

المكتب التعاوني للدعوة وتوعية الجاليات بالربوة بمدينة الرياض

1429-2008

islamhouse.com

Au nom d'Allah, l'Infiniment Miséricordieux, le Très miséricordieux

L'élection du Prophète Mohammed (ﷺ)

Que les Prières et le Salut d'Allah soient sur notre Prophète Mohammed ainsi que sur sa famille et tous ses Compagnons !

Combien sont nombreux les bienfaits d'Allah à l'égard de Ses créatures ! Combien en parallèle, il leur incombe de le remercier (ﷻ) pour leur avoir gratifié autant de largesses conformément à Ses Paroles : *« Si vous deviez compter les bienfaits d'Allah, vous ne pourriez le faire »* et au verset : *« Tout bienfait qui vous parvient provient d'Allah »*.

Or, le plus grand bienfait concédé à cette communauté s'incarne en la personne du noble Messager (ﷺ). Celui-ci préconise toute bonne chose dans l'immédiat et dans le futur, comme il met en garde contre toute mauvaise chose dans l'immédiat et dans le futur. Il est venu après un long intervalle sans prophétie, quand la lumière des livres s'est estompée, à une époque où régnaient les ténèbres. En effet, l'ignorance prédominait dans un monde ayant atteint le comble de la décadence aussi bien dans le spirituel et le culte que dans le temporel et les mœurs. Par son biais, Allah a sorti les hommes des abîmes des ténèbres et de l'ignorance pour les élever sur les marches du savoir et de la lumière. Il a débarrassé les âmes par son intermédiaire, de leur attachement aux mortels en dehors de Leur Créateur et Façonneur (ﷻ) pour les orienter de tous leurs cœurs et leur intérieur vers Lui. Ils ont ainsi vidé de leur poitrine tout espace décerné à quiconque en dehors de Lui (ﷻ). En revanche, ils se sont emplis de Son amour entre l'espoir et la crainte et s'en sont remis entièrement à Lui. Dans un total dévouement et repentir, ils se soumettent à Ses Commandements, tout en veillant à s'éloigner vivement de Ses Interdictions et Condamnations.

Allah (ﷻ) a déclaré : *« Ton Seigneur crée ce qu'Il veut et Il élit »*. Ce noble verset démontre qu'Allah s'attribue à Lui Seul le pouvoir de sortir du néant toute chose en lui disant simplement soit pour qu'elle devienne. Il décèle également qu'Il n'a pas créé les choses sur un même pied d'égalité. Néanmoins, Son choix se porte sur certaines d'entre elles ; en sachant que Sa Sagesse est infinie, Il en privilégie certaines.

Sur la terre, Il a privilégié la Mecque -qu'Allah l'a protégé - ; Il en a fait le sanctuaire de Sa Maison Sacrée. Quiconque y pénètre est en sécurité. Attirée par le cœur des hommes, toute personne dans la mesure du possible doit s'y rendre pour y accomplir le Pèlerinage. Il y est interdit de chasser et de couper les arbres. Dans son périmètre, la récompense pour les œuvres pieuses est multipliée, mais il y existe parallèlement une mise en garde contre toute transgression aux Lois d'Allah (ﷻ). Il a notamment mit l'accent sur la sentence encourue à toute personne aux intentions pernicieuses à travers Ses Paroles : *« Quiconque désire y semer la corruption en toute injustice, Nous lui ferons goûter un châtimeut douloureux »*.

Il vient ensuite le lieu d'immigration de Son Messager (ﷺ), Médine la Bénite. Le Prophète (ﷺ) y a interdit de couper les arbres, et d'y chasser le gibier. Il nous a annoncé que la récompense de la prière y est multipliée lorsqu'il a dit : *« Une prière dans ma mosquée (celle-ci), vaut mieux que mille prières ailleurs en dehors de la Mosquée sacrée. »*

Parmi les mois de l'année, Il a choisi le mois du Ramadhan (ﷻ) qu'Il a privilégié sur les autres mois. D'entre ses nuits, Il a sélectionné la Nuit du Destin qu'Il a favorisé sur les autres nuits. Parmi les jours de la semaine, Il a distingué le vendredi, le meilleur des jours. Concernant les anges, Il a élu Jibrîl, Israfil, et Mikâîl tous chargés de donner la vie.¹

Il a choisi parmi les hommes, Ses Prophètes et Messagers –que les Prières d'Allah et Son Salut soient sur eux –, Ses élus parmi les humains ; L'élite parmi eux étant les « Prophètes résolus » (*Ullû el 'Azîm*). D'entre ses derniers, Il en a distingué deux particulièrement ; Ses Intimes (Amis) Ibrahim et Mohammed en l'occurrence. Du reste, le meilleur des deux est le dernier, celui dont la communauté est la meilleure de toutes. Il est l'élite de tous les pieux, le maître des messagers, l'Ami proche du Seigneur de l'Univers, le Sceau des Prophètes. A travers lui, Allah a banni toute excuse aux êtres doués de raison : les génies et les hommes. Quand la Trompe émettra son souffle, son tombeau sera le premier à s'ouvrir. Personne n'est à même d'entrer au Paradis avant lui.

Il lui a notamment concédé (ﷻ) la « Place d'honneur » (*el Maqâm el Mahmûd*) ; tout le monde lui fera l'éloge (les premières et les dernières générations) de la Grande Intercession pour entamer le Grand Jugement. Il s'avancera donc là où le cercle élu des Prophètes (*Ullû el 'Azîm*) n'osera pas s'aventurer. Chacun revendiquera de sauver tout d'abord son âme, c'est pourquoi ils vont renvoyer cette lourde charge au suivant parmi eux. Quand son tour viendra, il dira : *« Cela me revient ! »* Ensuite, quand il va intercéder auprès d'Allah, Ce dernier va lui exaucer sa requête. Allah l'Illustre a dit vrai, l'auteur de ces Paroles : *« Telle est la faveur d'Allah, Il l'a concède à qui Il veut. Allah a certes la faveur immense »*.

Il a fait allusion à ces notions (ﷻ) dans son Noble Livre en ces termes : *« Allah élit parmi les anges, des Messagers, et parmi les hommes. Allah est Voyant et Entendant »*. Il est certifié également dans *Sahih Muslim* et autre que le Messager d'Allah a dit (ﷺ) : *« Allah a élu Quraïch parmi la tribu de Kinâna (Kanaân), comme il a élu Banû Hâchim parmi la tribu de Quraïch, et Il m'a élu parmi la tribu de Banû Hâchim. »* Ce Texte formule clairement qu'il est la quintessence de la quintessence de la quintessence si l'on considère sa noble lignée comme il est la quintessence de la quintessence en regard de sa supériorité et de son haut rang auprès d'Allah.

La mission des Prophètes annonciateurs et avertisseurs constitue une Grâce d'Allah (ﷻ) envers Ses créatures. Chaque Prophète a succédé à un autre pour voir le cycle se terminer à Mohammed, l'apôtre de la miséricorde (ﷺ). À ce propos, le Seigneur révèle : *« Nous avons envoyé à chaque communauté un Prophète pour leur prêcher : adorez Allah et détournes-vous du Taghût (Tyran). Si certains ont été guidés par Allah, d'autres ont mérité l'égarement »*.

Il a choisi d'entre Ses élus, leur maître et leur imam (chef) pour faire de lui le sceau des Prophètes. Il lui a concédé des privilèges et des vertus que nul autre ne peut revendiquer. Comme Il a octroyé à sa communauté des particularités inexistantes dans les civilisations passées. Parmi les prérogatives dont a pu jouir le meilleur des hommes, c'est l'universalité de sa mission. Elle s'adresse aussi bien aux blancs et aux noirs qu'aux génies et aux hommes comme le formule le verset sur les génies ; après avoir tendu l'oreille à sa récitation du Coran,

ils sont retournés parmi les leurs pour leur prêcher la vérité : **« Ô notre peuple ! Répondez à l'appel de l'Apôtre d'Allah, et croyez en lui. Il (Allah) vous absoudra de vos péchés et vous arrachera au châtement terrible. Mais celui qui refuse de répondre à l'apôtre d'Allah, il n'est pas à l'abri sur terre et n'a pas non plus d'allié en dehors de Lui. Ceux-là sont dans un égarement manifeste »**.

Le Prophète a dit également dans un *Hadith* que s'accorde à rapporter el Bukhârî et Muslim : **« Cinq privilèges m'ont été concédés indépendamment des autres Prophètes avant moi. »** Il a évoqué entre autres : **« Les Prophètes étaient envoyés à leur peuple en particulier tandis que mon message s'adresse à toute l'humanité. »** Dans cet ordre, le Seigneur (ﷻ) a dit : **« Nous ne t'avons pas envoyé si ce n'est pour l'humanité entière ; annonciateur et avertisseur »**. Il a dit aussi : **« Dis : Ô gens ! Je suis à vous tous le Messager d'Allah »**. Le Prophète (ﷺ) a éclairci cette notion dans un *Propos* rapporté par Muslim dans sa compilation *e-Sahih*, en ces termes : **« Par Celui qui détient l'âme de Mohammed entre Ses Mains ! Quiconque dans cette communauté qu'il soit juif ou chrétien entend parler de moi et ne croit pas en moi avant de mourir, comptera parmi les gens de l'Enfer... »** Sa'îd ibn Jubair a fait le commentaire suivant –qu'Allah lui fasse miséricorde – : **« Le Livre d'Allah confirme cela à travers le Verset : « Quiconque mécroit en lui parmi les coalisés aura l'Enfer pour rendez-vous »**.

Nul doute que la mission de ce noble individu constitue l'une des plus grandes miséricordes gratifiées par Allah aux habitants de la terre. Par son biais, Il a parachevé Sa Religion comme Il a fait de lui un argument contre les hommes. Allah nous informe dans Son Livre Illustre au sujet d'Ibrahim et de son fils Ismâ'îl qu'ils ont prié tous deux en faveur des habitants de la Terre sainte. Ils ont imploré entre autres : **« Notre Seigneur ! Envoie parmi eux un Messager issu d'eux pour leur réciter Tes Versets, et leur apprendre le Livre et la Sagesse, et pour les purifier. Tu es certes le Fort et le Sage »**.

Allah a exaucé leur vœu quand Il a envoyé Mohammed (ﷺ) aux illettrés et aux autres nations, porteur de la vraie Religion qui mène au droit chemin, et afin de la rendre prépondérante à toute autre confession. Ce bienfait immense et cette faveur énorme, le Seigneur en a fait mention dans le même contexte où Il se fait l'éloge à Lui-même à l'occasion de multiples versets dont entre autres : **« Il est Celui qui a envoyé aux illettrés un Messager d'entre eux pour leur réciter Ses Versets et les purifier. Il leur apprend le Livre et la Sagesse bien qu'ils étaient auparavant dans un égarement manifeste. D'autres parmi eux ne les ont pas encore rejoints. Il est le Fort et le Sage. Telle est la faveur d'Allah, Il la concède à qui Il veut ; Certes, Allah a la faveur immense »**. **« Allah a fait don de Sa grâce aux croyants lorsqu'Il leur a envoyé un Messager issu d'eux. Il leur récite Ses Versets et les purifie. Il leur apprend aussi le Livre et la Sagesse bien qu'ils étaient auparavant dans un égarement manifeste »**. **« Un Messager des vôtres vous est venu. Vos difficultés lui sont pénibles et il vous porte une réelle attention ; il est compatissant envers les croyants et tout miséricordieux »**.

Son avènement fut un triomphe pour l'humanité ; quiconque par l'aide d'Allah est guidé sur sa voie sera épargné du châtement éternel. Il faut ainsi croire en Allah et à Son Messager et s'éloigner de l'association impardonnable pour le Seigneur comme Il le dit Lui-même : **« Allah ne pardonne nullement qu'on lui associe quoi que ce soit, mais Il pardonne en dehors de cela à qui Il veut »**. Il a dit aussi : **« Allah interdit l'accès au Paradis à quiconque commet l'association ; son refuge sera l'Enfer et les injustes n'auront aucun allié »**.

Le droit que le Prophète (ﷺ) concède envers sa communauté et celui qu'elle concède envers lui :

Nous pouvons recenser entre autres –ce qui correspondrait pour quiconque respecterait convenablement cet enseignement à la charte du bonheur – : l’attestation de sa prophétie. Il est en effet sans aucun doute le Messenger d’Allah dont la mission est affectée à l’humanité entière (les génies et les hommes). Sa Législation est de surcroît en vigueur jusqu’à la fin du monde ; elle englobe sans exception tous les individus, personne n’est à même d’en faire abstraction (ou d’en sortir). D’après Muslim, selon Abû Huraira (رضي الله عنه), le Prophète a dit (ﷺ) : *« Par Celui qui détient l’âme de Mohammed entre Ses Mains ! Quiconque de cette communauté entend parler de moi, qu’il soit Juif ou chrétien, et ne croit pas en moi avant de mourir, comptera parmi les habitants de l’Enfer. »*

Sa Loi est valable en tous lieux et à toute époque. Pour escompter vivre heureux dans ce bas monde et être sauvé dans l’au-delà, il n’y pas d’autres moyens que de suivre son chemin, et de se conformer à ses enseignements. Il est l’exemple parfait et le modèle à suivre. Il est le véridique dont les paroles sont incontestables concernant le monde de l’inconnu ou les événements des générations passées et futures. Il incombe à tous les cœurs d’être emplis de son amour plus qu’ils ne le sont pour eux-mêmes, pour leurs parents, leurs enfants ou pour quiconque. L’amour de sa Législation témoigne des sentiments portés à son égard : on lui doit le respect, tout en veillant à la mettre en pratique, et revenir à elle en cas de litige conformément à la Parole d’Allah : *« Dis : si vous aimez Allah alors suivez-moi donc, Il vous pardonnera vos fautes »*.

Il faut notamment vouer le culte exclusif au Seigneur suivant les lignes que le Messenger d’Allah (ﷺ) nous a tracées. On ne peut l’adorer autrement que par l’intermédiaire de ses enseignements comme il le formule lui-même à travers un Propos authentique : *« Quiconque fait une action non conforme à mes enseignements, se la verra rejeter (dans le sens où elle est nulle ou non valide). »* Abû ‘Uthmân e-Nisâbûrî a mis en exergue ce discours en disant : *« Quiconque s’impose la Tradition à lui-même dans les paroles et les actes est inspiré par la sagesse et quiconque s’impose ses pulsions à lui-même est inspiré par l’Innovation. »* Concernant l’attestation que Mohammed et le Messenger d’Allah, Sheïkh el Islam Mohammed ibn ‘Abd el Wahhâb – qu’Allah lui fasse miséricorde –, nous résume brièvement ces notions en ces termes : *« [cela consiste à] Obéir à ses ordres, croire en ses paroles, s’écarter de ce qu’il a défendu et condamné, et n’adorer Allah uniquement selon sa Loi. »*

Il concède également le droit envers sa communauté de se voir sans cesse attribuer les éloges qui lui sont dues. Il ne faut pas toutefois en faire à outrance, car auquel cas elles ne sont agréées ni d’Allah ni de Son Messenger. Cela consiste notamment à vanter les mérites de sa Tradition en mettant en relief ses avantages et ses vertus. Il faut mettre l’accent aussi sur la nécessité pour chacun de s’y attacher. Il incombe à tout le monde de prier sur lui, de le saluer, et d’implorer la bénédiction pour lui, pour ses proches, ses Compagnons, et tous ses partisans en général. L’homme avare proprement dit, c’est celui qui ne prie pas sur lui, lorsque le nom de ce dernier (ﷺ) est mentionné. Qu’Allah rabaisse quiconque ne s’astreint pas à le saluer dès que l’occasion se présente. Il est ainsi considéré bien plus avide que les personnes avares de leur argent.

Quant à sa communauté, elle concède le droit envers lui de recevoir le message lui venant d’Allah, et les orientations leur assurant le bonheur dans les deux mondes. Allah dit : *« Il n’incombe rien d’autre au Messenger que de transmettre clairement »*. *« Incombe-t-il autre chose aux*

Messagers que de transmettre clairement». D'après el Bukhârî dans son recueil *e-Sahih*, selon ibn Shihâb e-Zuhrî –qu'Allah lui fasse miséricorde – : « À Allah revient le Message, au Messager de le transmettre, et à nous de nous soumettre. » Fin de citation.

Le Seigneur a fait don de Ses Faveurs aux croyants pour leur avoir envoyé un noble Prophète (ﷺ) qui a rempli sa mission parfaitement et de la plus belle manière. Il lui a révélé vers la fin de sa vie à l'occasion du Pèlerinage d'Adieu : **«Aujourd'hui, Je vous ai parachevé votre religion, Je vous ai parfait de Mes bienfaits, et je vous ai agréé l'Islam comme religion»**. Le Prophète (ﷺ) a dit entre autres au cours du sermon de 'Arafa de la même année : *« Je vous ai laissé de quoi ne pas vous égarer après moi, si vous vous y tenez fidèlement, le Livre d'Allah. Quant à vous, vous serez interrogé à mon sujet, que direz-vous donc ?*

- *Nous dirons : nous témoignons que tu as propagé (la religion), rempli ta mission, et prodigué le bon conseil.*

- *Il a levé son index en direction du ciel pour le pointer ensuite vers la foule en disant à trois reprises : Ô Allah ! Sois-en témoin ! O Allah ! Sois-en témoin !»* Rapporté par Muslim.

Si Allah a fait la faveur du Message, il incombait au Prophète de le transmettre de la meilleure façon ; ces deux choses ont pleinement et parfaitement été avérées. Les partisans de cette religion n'ont d'autre devoir que de recevoir ce message et de s'y soumettre. L'homme heureux est celui qui se soumet à cette restriction aussi bien dans sa croyance que dans les paroles et les actes. Le malheureux, frappé par la malédiction et voué à l'abandon est celui dont la situation serait différente.

Extraits de : *Min Akhlâq e-Rasûl* de Sheikh 'Abd el Muhsin el 'Abbâd, édité en français par *Dar al Mouslim*.

Que les Prières et le Salut d'Allah soient sur notre Prophète Mohammed ainsi que sur sa famille et tous ses Compagnons !

Traduit et adapté pour islamhouse par :
Karim ZENTICI
Relu par Abu Hamza Al-Germâny

Publié par le bureau de prêche de Rabwah (Ryadh)

www.islamhouse.com

L'Islam à la portée de tous !

1 Quant à Jibrîl, il est responsable de la Révélation, source de la vie spirituelle. Mikâîl pour sa part, est chargé de la pluie, source de la vie végétale. Enfin Israfil a pour mission de souffler dans la Trompe, en guise de signal pour redonner vie au corps et à l'esprit. (N. du T.)